

■ **ArHeDa Sàrl**, à Couvet, exploitation de restaurants et d'un service banquets-traiteur, etc. (FOSC du 12.04.2002, p. 9). Division de la part sociale de CHF 30'000 de l'associé Pira Arianit en deux fractions, l'une de CHF 20'000 restant en sa possession, et une de CHF 10'000, cédée à Pira Tasim, de la République fédérale de Yougoslavie, à Corcelles-Cormondrèche, nouvel associé, nommé en outre gérant, avec signature individuelle. Statuts modifiés le 22.05.2002.

Journal no 1515 du 06.06.2002  
(00507556 / CH-645.1.010.242-9)